



La fiche vidéoprotection

Vous accompagner dans vos projets d'installation de systèmes de vidéo-protection



Aménageur du territoire Aindinois

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain vous accompagne pour l'installation d'un système de vidéoprotection au coeur de votre territoire afin de garantir la sécurité des bâtiments publics et des personnes.

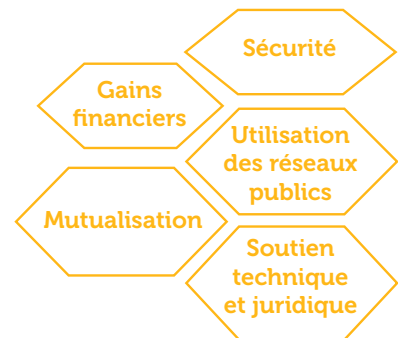
Une nouvelle compétence :

Dans le cadre de sa compétence usages du numérique et conformément aux décisions prises lors des Assemblées Générales en 2019 et 2020, le SIEA a étudié la faisabilité d'un accompagnement des communes.

Conscient de la tranquillité souhaitée, par et pour nos concitoyens, et tenant compte des demandes croissantes en matière de vidéo-protection, le SIEA mène une expérimentation aux côtés de deux communes rurales et d'une commune urbaine. L'objectif de cette expérimentation est de proposer rapidement, aux collectivités, un accompagnement et des solutions efficaces tout en laissant aux communes leurs prérogatives de choix des prestataires.

Les atouts de la mutualisation :

- Un accompagnement pour le montage du dossier (étude technique : utilisation des réseaux, choix de l'implantation, du nombre et type de caméras, étude juridique...)
- Des éléments de consultation pour vous permettre de choisir le prestataire qui créera le réseau de caméras sur votre territoire et nécessaire aux investissements et à l'installation des dispositifs de vidéo-protection, à savoir un «cahier des charges type» ainsi que des «pièces de marché».
- L'exploitation technique (transport des images, stockage...) de la solution de vidéo-protection via ses infrastructures et notamment le réseau fibre Li@in, ses datacenters sécurisés (centre de données) et les outils logiciels associés. Vous resterez la seule autorité décisionnaire concernant la gestion des données (accès, visionnage des images...)



Un chef de projet «vidéoprotection» est en cours de recrutement au SIEA afin de répondre à l'accompagnement nécessaire auprès des communes intéressées et de satisfaire au suivi des opérations.

Les prochaines étapes :

SEPTEMBRE 2021

- 1/ Présentation du projet du SIEA
Webinaire
- 2/ Consultation des communes sur leurs projets liés à la vidéo-protection
Envoi d'un questionnaire

DERNIER TRIMESTRE 2021

Mise à disposition par le SIEA des éléments de consultation «type» : un cahier des charges + des pièces de marché, vous permettant de conclure un marché avec le prestataire de votre choix

VOTRE PROJET DE VIDEOPROTECTION

- ➔ Lancement de la consultation en s'appuyant sur les éléments fournis par le SIEA et sélection de votre prestataire.
- ➔ Étude d'implantation réalisée par votre prestataire et suivi par votre équipe et le SIEA.
- ➔ Déploiement de votre réseau de vidéoprotection par votre prestataire en relation avec le SIEA.
- ➔ Exploitation technique via les infrastructures du SIEA, notamment le réseau Li@in, ses datacenters et les outils logiciels associés.
- ➔ Maintenance des équipements assurée par votre prestataire.

Votre contact au SIEA :

Myriam PAUGET,
Chargée de Missions Usages du Numérique
tida@siea.fr / 06.76.05.81.10

Suivez-nous sur :

www.siea.fr   